

**PROCES VERBAL de la réunion
du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt, le treize janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Didier PÉAN, Maire.

*Date de convocation
07/01/2020*

*Date d'affichage
20/01/2020*

*Nombre de conseillers
en exercice
22*

*Présents
18*

*Votants
21*

Etaient présents : Didier PÉAN, Irène BOYER, Jacques SAILLANT, Miguel NAUDON, Michelle REVELUT, Christine BRETON, Alain FILLATRE, Marie-Laure BÉATRIX, Jean-Marc CHAVEROUX, David CAZIMAJOU, Jean-Louis BELLANGER, Béatrice BRILLANT, Jean-François LEPROUT, Séverine GESBERT, Annie ANDRÉ, Charles MESNIL, Annie QUEUIN et Dominique GY, formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Frédéric GAULTIER

Excusés : Christophe BOUGET, Françoise COURTEL, Claudy LAGACHE

Procurations : Christophe BOUGET à Miguel NAUDON
Françoise COURTEL à Béatrice BRILLANT
Claudy LAGACHE à Dominique GY

- : - : - : - : - : - : -

Secrétaire de séance : Miguel NAUDON

4

**APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX
DES SEANCES PRÉCÉDENTES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération reportée

5

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
ET
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020
POUR LE BUDGET PRINCIPAL
ET LE BUDGET ANNEXE DE LA GALERIE COMMERCIALE**

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'Article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est obligatoire dans les Communes de 3500 habitants et plus.

La Loi NOTRe a introduit l'obligation à l'exécutif de la Commune de présenter un Rapport d'Orientation Budgétaires (ROB) dans lequel doit apparaître les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette.

*Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.
Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Il fait l'objet d'une délibération rappelant les éléments de discussion.*

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a été préparé pour le budget principal lors de la réunion de la Commission Finances qui a eu lieu le 22 novembre 2019 et de la réunion de travail du Conseil Municipal du 7 janvier 2020.

Chaque Conseiller Municipal a été destinataire des éléments dudit Rapport.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport d'Orientation Budgétaire annexé à la présente délibération.

Ce ROB donne lieu au Débat d'Orientation Budgétaire au cours duquel chaque élu peut exprimer ses observations.

***Christine BRETON** : affectation des résultats : comme évoqué lors de la séance de travail du 7 janvier 2020, il est proposé d'affecter 100 000 € en recette de fonctionnement, qui permettront de prévoir 50 000 € en plus pour les travaux de voirie et 50 000 € pour le virement de section.*

***Monsieur le Maire** : nous passons donc sur le compte voirie à 80 000 € au lieu de 30 000 €.*

***Christine BRETON** : nous n'avons pas de vision sur les travaux voirie à réaliser.*

***Monsieur le Maire** : je précise que l'on a maintenu 30 000 € pour la résidence senior.*

***Christine BRETON** : un fichier est réalisé afin de tracer les écritures de ce budget.*

***Monsieur le Maire** : avez-vous des remarques sur la partie investissement du budget général ?*

***Christine BRETON** : avez-vous des devis actualisés afin que l'on puisse les intégrer au ROB ?*

***Jacques SAILLANT et Irène BOYER** : non, pas à ce jour.*

***Christine BRETON** : je rappelle que le budget sera voté le 27 janvier 2020.*

***Christine BRETON** : pour le budget de la galerie commerciale, il n'y a pas de changement par rapport à la semaine dernière. Les fonds de concours pour les commerces boulevard des avocats (50000 €) de la Communauté de Communes ont été rajoutés sur les recettes.*

***Christine BRETON** : il faudrait que la galerie commerciale ait sa propre trésorerie. Pour cette année, il n'y aura pas de changement, elle reste rattachée sur le budget de la commune, par contre pour 2021, il faudrait qu'elle soit autonome.*

***Monsieur le Maire** : la trésorerie à ce jour est globale (budget communal et budget galerie commerciale)*

***Christine BRETON** : l'objectif est d'avoir une trésorerie pour chacun des budgets pour cela une délibération devra être prise en 2020 qui sera effective au 1^{er} janvier 2021.*

Jacques SAILLANT : et les impayés de SPAR ?

Monsieur le Maire : ils sont dans les prévisions du budget.

David CAZIMAJOU : on ne récupérera pas les loyers ?

Monsieur le Maire : c'est en cours. On a reçu aujourd'hui un document qui émane d'un avocat qui est en charge de faire la régularisation entre le magasin SPAR et Coccinelle Express.

Marie-Laure BEATRIX : a-t-on sollicité les fonds de concours à la Communauté de Communes ?

Monsieur le Maire : non, tant que l'on n'est pas propriétaire de l'ensemble immobilier ; mais par contre ils ont été évoqués à plusieurs fois en commission finances et seront inscrits dans le budget. Demain il y a une commission finances et je vais encore insister pour qu'ils restent bien sur cette ligne comme cela a été fait pour Saint Ouen en Belin et Saint Biez en Belin.

Jean-Marc CHAVEROUX : lors de la dernière commission finances à la Communauté de Communes, ces fonds étaient inscrits.

A l'issue de ce débat, le Conseil Municipal, prend acte du Rapport sur les Orientations Budgétaires 2020 pour le Budget Principal.

6

ASSURANCE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le Code des Assurances ;

Vu la consultation engagée auprès de l'Agence GROUPAMA pour les garanties des contrats Villassur, véhicules et mission collaborateur ;

Monsieur le Maire propose de souscrire pour l'année 2020 les contrats suivants :

Contrats d'Assurance GROUPAMA	Cotisations annuelles 2019 TTC	Cotisations annuelles 2020 TTC
<i>Contrat Villassur</i>	<i>11 678.13 €</i>	<i>12 843.60 €</i>
<i>Contrat véhicules</i>	<i>3 446.93 €</i>	<i>3 516.03 €</i>
<i>Contrat mission collaborateur</i>	<i>558.20 €</i>	<i>568.90 €</i>
		<i>16 928.53 €</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Accepte** les nouvelles cotisations d'assurance pour l'année 2020 définies ci-dessus,*
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer les contrats y afférents,*

✓ *Dit que ces sommes seront inscrites au budget primitif 2020.*

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

PERSONNEL COMMUNAL
7 Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade année 2020 (projet de délibération)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%)

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

VU l'avis du Comité Technique

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer pour l'année 2020 les taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio « promus – promouvables » (%)
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	0.00 %
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	66.66 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ **Adopte** la proposition ci-dessus.

8	RESIDENCE SENIORS Vente de la parcelle à la Société SCCV Le Belin
----------	--

En date du 28 août 2019, le projet définitif porté par le promoteur SOPHIA aménagement a été présenté aux membres du Conseil Municipal et a reçu un accueil favorable.

Les différents partenaires - le promoteur Sophia Aménagement (à travers sa filiale la Société SCCV Le Belin détenu à 99 % par la SARL SOPHIA aménagement), le bailleur social PODELIHA, le gestionnaire de la résidence La Mutualité Française, la commune de Moncé en belin - ont trouvé accord pour réaliser un projet global, chacune des parties ayant fait ses efforts financiers pour arriver à l'équilibre du projet.

Monsieur le Maire rappelle que le 25 juin 2018, le Conseil Municipal avait délibéré et accepté de céder à Monsieur CHAMBRELAN de la Société SOPHIA la parcelle section AM n° 170 (anciennement n° 144) d'une surface de 8200 m² pour la réalisation d'une résidence Seniors.

Monsieur le Maire précise que les Services des Domaines ont été consultés le 20 avril 2018 et que cette estimation a été actualisée le 21 mai 2019. Leur proposition s'élève à 20 € le m². Cette estimation prend en compte la proximité du bourg et la création d'une voie nouvelle avec apport des réseaux eau, électricité et assainissement.

Monsieur le Maire précise que ce prix a doublé par rapport à la première estimation demandée en octobre 2014.

Au regard de nos besoins en logements sociaux et à l'intérêt partagé pour l'aboutissement de ce projet social, considérant la forte inclinaison de ce terrain qui imposera d'importants coûts de terrassement et de fondation mais également la réalisation d'une pompe de relevage pour l'assainissement collectif, Monsieur le Maire propose de céder à la Société SCCV Le Belin, filiale de la Société SOPHIA ladite parcelle au prix de 100 000 €. L'acte de vente ne pourra être signé qu'après validation par le Conseil Municipal du projet définitif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **De vendre** la parcelle communale cadastrée section AM n ° 170 au prix de 100 000 € net vendeur à la Société SCCV Le Belin,
- ✓ **Dit** que les frais de bornage et d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- ✓ **Dit** que l'acte de vente devra être signé au plus tard au mois de décembre 2020,
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire ou toutes personnes dument mandatées à signer au bénéfice de la Société SCCV Le Belin tous documents afférents à cette vente, tels que promesse de vente, acte de vente, servitudes le cas échéant ainsi que tous documents nécessaires à la bonne réalisation du projet.

Pour : 20

Contre : /

Abstention : 1

Jean-Louis BELLANGER

***Monsieur le Maire** : il y avait une réunion cet après-midi avec tous les concessionnaires (eau, électricité, gaz, etc...) afin d'avancer sur ce dossier. L'idée est de rester dans l'enveloppe pour rester à l'équilibre par rapport à leur marché sur 100 000 € la parcelle qui est sur une emprise foncière de 9 347m² qui à ce jour n'est pas encore délimitée. Le prix est justifié par rapport à un besoin de logements sociaux pour notre commune, que la commune s'inscrivait bien dans ce projet et qu'il y aurait des aménagements importants à faire au vu de la forte déclivité du terrain.*

***Jean-Marc CHAVEROUX** : dans la note synthèse il est noté 12 000 m², donc où en sommes-nous ?*

***Jacques SAILLANT** : une partie du terrain a été donnée par la commune.*

***Miguel NAUDON** : non, la raison est que les noues ont été déplacées et cela permet de ne pas utiliser ces 2 000 m². Par ailleurs, le fait de passer en-dessous des 10 000 m², la réglementation n'est plus la même, nous ne sommes plus obligés de constituer un dossier de loi sur l'eau.*

Monsieur le Maire : cet après-midi avec les concessionnaires il y avait également le Cabinet HYDRATOP qui fait des sondages et qui travaille sur toutes les gestions de l'eau et Monsieur MAO qui s'occupe sur tout ce qui est assainissement et pluvial. Le Cabinet HYDRATOP va établir un dossier de style loi sur l'eau, qu'il va communiquer à Monsieur MAO, qui lui le présentera à la DDT (Police de l'eau) pour validation avec la Communauté de Communes. Monsieur MAO a validé que le principe des noues était suffisant mais qu'il ferait un porter à connaissance à la DDT pour s'assurer du bien fondé. S'il y a un besoin spécifique de faire un dossier de loi sur l'eau, le Cabinet HYDRATOP aura l'avantage de pouvoir le poursuivre et l'examiner, d'où cette réunion avec tous les concessionnaires. Monsieur CHAMBRELAN attend d'avoir un renouvellement de l'accord, déjà évoqué, de la commune car il engage tous les cabinets. Nous avons appris cet après-midi qu'il y aurait un changement sur la viabilisation des terrains. La commune devra ramener tous les réseaux (eau, électricité, etc...) à proximité, et vu que c'est sur du domaine public c'est à la charge de la municipalité, donc il faudra surement revoir ces sommes car nous n'avons pas de devis.

Marie-Laure BEATRIX : on est sur quelle surface 9 347 m² ou 12 000 m² ?

Monsieur le Maire : c'est après-midi nous avons eu confirmation pour 9 347 m².

Jacques SAILLANT : c'est 9 347 m² pour 100 000 € et si c'est 12 000 m² ce sera 100 000 € également comme évoqué en bureau.

Monsieur le Maire : 100 000 € est le maximum que Monsieur CHAMBRELAN puisse faire par rapport à l'équilibre de l'opération.

Michelle REVELUT : y-aura-t-il un bassin de rétention à côté du city-stade ?

Monsieur le Maire : non, pas à ce jour.

Irène BOYER : on a 9 347 m² qui permet de passer en dessous des seuils entrant sur la loi sur l'eau et on a 3 000 m² que l'on va considérer restant comme étant propriété de la commune sur lesquelles on va pouvoir faire les noues ?

Monsieur le Maire : pas à ce jour car les noues entrent dans leur projet, c'était l'une des possibilités qui avait été soulevée.

Irène BOYER : donc le projet est bien de 9 347 m² ?

Monsieur le Maire : on est bien à 9 347 m², mais cette surface peut évoluer en fonction du bornage réel quand tout sera implanté. Il faut savoir que c'est une orientation qui a été prise pour favoriser le développement de cette résidence.

Jean-Marc CHAVEROUX : on arrive à un coût approximatif de 10 € le m².

Marie-Laure BEATRIX : pourquoi avons-nous la viabilisation à notre charge ?

Monsieur le Maire : car on doit amener les réseaux à la limite du domaine public, par contre en bas c'est du domaine privé. Les tranchées seront faites pour installer les réseaux ce qui endommagera la route. Ils vont tenter de réfléchir pour passer les réseaux sur les trottoirs non goudronnés.

Alain FILLATRE : avant le début des travaux, il faudra faire un état des lieux avec un huissier en prenant des photos.

Monsieur le Maire : tu as raison, il vaut mieux payer un huissier qui justifie l'intégralité de l'état des lieux de la voirie car le chantier va durer longtemps.

Monsieur le Maire : ils doivent lancer une consultation au mois d'avril pour un démarrage en juin. Ils proposent également de tout raccorder vers le Val'Rhone (électricité, assainissement). Ils ont étudié toutes les solutions notamment de mettre une pompe de relevage dans le projet avec une rétrocession à la Communauté de Communes. C'est le début de grosses discussions. Ils ne toucheront pas au parking.

Alain FILLATRE : il faudra faire attention aux engins de chantier.

Marie-Laure BEATRIX : on aura une présentation par rapport à nos commentaires sur les maisons le long de la rue de la Plaine ?

Monsieur le Maire : on verra pour une nouvelle présentation avec toutes les modifications, mais l'aurons-nous d'ici deux mois ?

Alain FILLATRE : il faudra aussi leur demander où sera positionnée leur base de vie ?

Monsieur le Maire : tous ces points seront à voir.

<p>BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE Convention de partenariat pour le développement de services numériques en bibliothèque</p>
--

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Bibliothèque Municipale s'est engagée dans un projet numérique proposé par le Département de la Sarthe. Ce service permet notamment le déploiement de la plateforme de contenus culturels MédiaBox.

Madame Michelle REVELUT précise que les agents de la bibliothèque ont des retours positifs des adhérents que ce soit au niveau de l'offre cinéma, musique, revues et auto-formation.

*Considérant l'engouement des Moncéens pour ce service, Madame Michelle REVELUT propose au Conseil Municipal de renouveler notre partenariat pour le développement de services numériques en bibliothèque pour 2020. Le coût de cette participation s'élève à 0.20 € par habitant soit à ce jour **741 €** pour l'année.*

Une convention de partenariat fixe les engagements respectifs des acteurs de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Valide** le maintien de l'intégration de notre bibliothèque municipale dans le projet numérique*
- ✓ **Approuve** le projet de partenariat tel qu'annexé*
- ✓ **Accepte** de verser au Département une participation de **741 €** correspondant à 0.20 € par habitant.*

✓ *Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.*

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

10

TARIFS 2020
Centre Socioculturel Le Val'Rhone

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 30 mai 2016 fixant les tarifs de location du Val'Rhone

Considérant que lors de sa dernière séance, la commission Vie Associative a émis un avis favorable à la modification des tarifs de location des salles du Val'Rhone

Madame Michelle REVELUT propose de fixer les tarifs suivants :

Article 1^{er} : *Tarifs de location applicable au 1^{er} février 2020*

	(forfait) Week-end ou deux jours consécutifs					
	Commune			Hors commune		
	Asso	Particulier	Entreprise	Asso	Particulier	Entreprise
Grande salle + bar/hall	225,00 €	570,00 €	720,00 €	565,00 €	775,00 €	980,00 €
Cuisine, arrière cuisine complète		185,00 €	185,00 €	290,00 €	500,00 €	500,00 €
** Vaisselle par placard de 100 couverts/jour		40,00 €	40,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Gradin (279 places) montage 4h à 3 pers	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Gradin (225 places) montage 2h30 à 3 pers	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Gradin (175 places) montage 1h30 à 3 pers	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Forfait Jour supplémentaire (changé)	90,00 €	100,00 €	110,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Mariage grande salle, cuisine, arrière cuisine, hall (sans vaisselle)	690 €			990 €		

	Location Journée de 9h au lendemain 9h lors de la remise des clés					
	Commune			Hors commune		
	Asso	Particulier	Entreprise	Asso	Particulier	Entreprise
Grande salle + bar/hall	110,00 €	285,00 €	360,00 €	282,00 €	387,00 €	490,00 €
*Cuisine, arrière cuisine complète		92,00 €	92,00 €	145,00 €	250,00 €	250,00 €
**Vaisselle par placard de 100 couverts/jour		40,00 €	40,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Gradin (279 places) montage 4h à 3 pers	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Gradin (225 places) montage 2h30 à 3 pers	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Gradin (175 places) montage 1h30 à 3 pers	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
* Salle vitrée (en soirée ou journée)		50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €

* inclus pour les associations Moncéennes

** la location de la vaisselle est uniquement avec la location de la salle

Article 2 : Règles de fonctionnement

Les règles de fonctionnement des locations sont :

- **Week-end** : forfait du vendredi à partir de 14 heures (état des lieux) jusqu'au lundi 9 heures (état des lieux) Caution : 500.00 €
- **Journée** : de 9 heures (état des lieux) au lendemain 9 heures (état des lieux) Caution : 250.00 €
- **Mariages** : location le week-end du vendredi à partir de 14 heures (état des lieux) jusqu'au lundi matin (état des lieux) Caution : 1 000.00 €
- Entre deux associations sur un même week-end il y aura lieu d'établir un état des lieux contradictoire.
- Gratuité pour les cérémonies et manifestations municipales (repas, colloques départementaux et régionaux)
- Les chèques de caution seront émis à l'ordre du trésor public et restitués dans un délai d'un mois après la vérification de la propreté des locaux et du rangement du matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ **Approuve** ces conditions d'utilisation et les tarifs proposés à compter du **1^{er} février 2020**.

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

Michelle REVELUT : nous avons fait une réunion le 06 novembre 2019 avec la commission Vie Associative et l'association Le Val'Rhone (Marie BROCHERIEUX et Tatina) afin de revoir les tarifs de la salle notamment sur les gradins, la cloison, les praticables.

Jean-François LEPROUT : pourquoi maintenir le même prix pour la commune et hors-commune :

Michelle REVELUT : le montage des gradins est le même.

Annie QUEUIN : le Val'Rhone demandait également que les associations soient facturées pour le temps passé par les employés municipaux pour l'installation des praticables, démonter les cloisons, etc... Je ne me souviens pas que la commission Vie Associative ait retiré ces choses là.

Michelle REVELUT : pour moi c'est un surcoût pour les associations, ce n'est pas normal qu'une association paie tant de choses.

Annie QUEUIN : ça correspondait au temps effectué par les agents.

Michelle REVELUT : je suis d'accord, mais à aujourd'hui les associations demandent des subventions car c'est très dur d'y arriver même avec des bénévoles. Donc si on leur fait payer, on aura de plus en plus de demandes de subventions.

Monsieur le Maire : on donnait d'un côté (subventions) pour reprendre de l'autre (facturation des praticables).

Annie QUEUIN : le Val'Rhone souhaitait que le temps passé soit facturé.

Monsieur le Maire : on ne peut pas tout faire supporter aux associations.

Charles MESNIL : louer le hall seul sans la grande salle, ce n'est pas possible ?

Michelle REVELUT : non à priori c'est très rarement demandé car on renvoie les personnes à la salle Marcel Paul.

Christine BRETON : cette nouvelle proposition a été faite en fonction des besoins remontés par le Val'Rhone. Ce travail de simplification est très bien et il est adapté aux besoins de la population.

Miguel NAUDON : la salle vitrée était payante avant ?

Michelle REVELUT : non, c'est le Val'Rhone qui en fait la demande car il y aurait beaucoup de demande de personnes hors commune pour louer cette salle vitrée. J'ai demandé la gratuité pour les associations moncéennes.

Miguel NAUDON : dans notre volonté de faire en sorte que la population moncéenne dispose de salle pour s'investir ou autre, est-ce bien vue de faire payer toutes les salles dont on dispose ou ne pouvons-nous pas mettre des salles gratuites même s'ils ne sont pas dans des associations ?

Monsieur le Maire : qu'est-ce qui vous gêne de faire facturer cette salle vitrée ?

Miguel NAUDON : si des gens ne faisant pas partis d'association veulent se réunir pour manifestation (rencontre intergénérationnelle), ils le font où si tout est payant ? Il faut peut-être proposer des lieux de rencontres, etc... ?

Monsieur le Maire : il y a la salle de La Massonnière, pour les associations c'est toujours gratuit. Si le Val'Rhone fait remonter ce besoin, pourquoi pas.

Michelle REVELUT : on l'a fait car c'est le Val'Rhone qui en faisait la demande et il avait de la demande pour louer cette salle là pour des réunions.

Dominique GY : peut-on louer la salle Marcel Paul ? Et quels sont les tarifs ?

Monsieur le Maire : oui mais on ne loue pas pour les anniversaires de jeunes car c'est une salle qui n'est pas insonorisée, il y a beaucoup de bruit pour le voisinage et les voisins en ont ras-le-bol des fins de soirée (urine, vomissement sur les murs). C'est juste pour des petites fêtes familiales. Le tarif est de 188 € pour le week-end pour les moncéens.

Michelle REVELUT : l'état des lieux pour le Val'Rhone a été mis à 14h00. Pourquoi en sachant qu'il était à 16h00 avant ?

Sophie CANARELLI : c'est une demande faite par le Val'Rhone à cause de l'installation.

11/A

AMENAGEMENT DU PARKING DU VAL'RHONNE
Avenant n° 1

Considérant la délibération n° 47 du 24 avril 2019 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la création et l'extension du parking du Val'Rhone.

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 1 du lot n° 1 – Terrassement, assainissement, voirie : Société PIGEON TPLA. Ces travaux supplémentaires concernent : la variation des quantités selon le tableau annexé, la prolongation des délais de chantier de 5 semaines suites aux intempéries et aux travaux complémentaires.

Au vu de ce décompte, Monsieur le Maire propose de retenir l'avenant n° 1 pour le lot n° 1 – Terrassement, assainissement, voirie attribué à la Société PIGEON TPLA.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n° 1.

Lot	Entreprise	Montant Base HT	Avenant n° 1 Montant HT	Nouveau montant HT	TVA 20 %	Montant TTC	Variation
1	Société PIGEON TPLA	158 184.43 €	7 964.29 €	166 148.72 €	33 229.74 €	199 378.46 €	+ 5,03 %

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux pour le lot 1 – Terrassement, assainissement, voirie pour la création et l'extension du parking du Val'Rhone.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Approuve** l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot 1 – Terrassement, assainissement, voirie comme détaillé ci-dessus,
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- ✓ **Dit** que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au Budget primitif 2020 de la commune.

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

11/B

AMENAGEMENT DU PARKING DU VAL'RHONNE
Avenant n° 1

Considérant la délibération n° 47 du 24 avril 2019 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la création et l'extension du parking du Val'Rhone.

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 1 du lot n° 2 – Eclairage public : ERS Maine. Ces travaux supplémentaires concernent : le remplacement du candélabre multisport d'un montant de 905.00 € HT et la fourniture et pose d'une borne escamotable équipée de 4 PC 16 A et 2 PC 32 A d'un montant de 1 380.00 € HT.

Au vu de ce décompte, Monsieur le Maire propose de retenir l'avenant n° 1 pour le lot n° 2 – Terrassement, assainissement, voirie attribuée à la Société ERS Maine.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n° 1.

Lot	Entreprise	Montant Base HT	Avenant n° 1 Montant HT	Nouveau montant HT	TVA 20 %	Montant TTC	Variation
2	Société ERS Maine	29 092.00 €	2 285.00 €	31 377.00 €	6 275.40 €	37 652.40 €	+ 7.85 %

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux pour le lot 2 – Eclairage public pour la création et l'extension du parking du Val'Rhone.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Approuve** l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot 2 – Eclairage public comme détaillé ci-dessus,
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- ✓ **Dit** que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au Budget primitif 2020 de la commune.

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

Marie-Laure BEATRIX : la réception du parking a-t-elle été faite car il y a des bordures qui s'abiment ?

Monsieur le Maire : oui des observations ont été faites.

Annie QUEUIN : les angles sont pointus.

Irène BOYER : c'est vrai que les bordures et surtout les finitions en pointes ne sont pas une bonne idée. Monsieur le Maire n'a pas manqué de la faire remarquer également mais à ce jour ils ne sont pas revenus sur le projet.

Alain FILLATRE : la couleur du béton laisse supposer qu'il y a plus de sable que de béton.

Monsieur le Maire : des photos ont été prises et adressées au maître d'œuvre. C'est un chantier qui a été compliqué par la société qui l'a fait. Oui la réception a été faite avec des réserves mais à ce jour elles n'ont pas été levées vu qu'il y a différents travaux à reprendre. Le rendu final est bien mais il y a encore des travaux de finitions à revoir. Pour info, Monsieur BARDET a relancé l'entreprise PIGEON afin qu'elle revienne faire les reprises.

12

RECENSEMENT DE LA POPULATION
Nomination d'un coordonnateur titulaire et suppléant
(délibération modificative)

Grâce au nouveau recensement, la population de chaque commune sera actualisée chaque année et des résultats analogues à ceux des recensements traditionnels pourront être diffusés tous les ans. La commune de Moncé en Belin est concernée par ce recensement en janvier et février 2020.

Pour cela, il est nécessaire de désigner un coordonnateur communal, qui prendra en charge la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement et sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement.

Monsieur le Maire propose pour ce travail Madame Katia FEUFEU et Madame Carole FROGER en tant que coordonnateur suppléant qui pourront être amenées à accompagner les agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *Nomme Madame Katia FEUFEU comme coordonnateur communal et Madame Carole FROGER en tant que coordonnateur suppléant.*

13

QUESTIONS DIVERSES

Date des prochaines réunions du Conseil Municipal

- 27 janvier 2020 – Vote des budgets
- 17 février 2020
- 9 mars 2020 (correction et non le 3 mars)

Manifestations diverses Val'Rhone

- du 17 au 19 janvier 2020 : 7^{ème} édition du Festival Nature et Environnement
- 25 janvier 2020 : Concert Ecole de Musique
- 26 janvier 2020 : Théâtre Le Tablier, le képi, la soutane par la Comédie Béloise

Divers

Michelle REVELUT informe le Conseil Municipal qu'il est convié à l'apéro des Associations vendredi 17 janvier 2020 à 19h00 à la salle de sports à la Massonnière (organisé par la commission Vie Associative)

Marie-Laure BEATRIX signale que le bulletin communal sera à distribuer fin janvier 2020.

Marie-Laure BEATRIX : sur la route du Verger, il y a eu des travaux de voirie, un gros trou a été fait sur la chaussée. Il n'y a pas d'obligation de remettre la voirie telle qu'elle était avant ? En sachant que l'on sait qui est intervenu.

David CAZIMAJOU : si cela fait comme la route des Bois où du ciment a été déversé par un camion, rien n'a été fait et pourtant on sait qui l'a fait.

Monsieur le Maire : concernant les trous, les DICT permettent de connaître les entrepreneurs intervenants. Après discussion avec Marie-Christine BERTRON, il s'avère qu'il faut un règlement de voirie et que la commune de Moncé en Belin n'en a pas. Cela n'empêche pas que dès lors que l'on a le DICT on doit se rendre sur place pour vérifier que c'est bien rebouché.

Irène BOYER : c'est vrai que le règlement de voirie ça existe mais il n'existe pas dans toutes les communes. Il n'empêche que l'on ne casse pas impunément sans remettre les choses en état car on parle aussi des deniers publics. Lorsque les entreprises font des travaux, elles sont tenues de remettre en état la chaussée, sauf que la problématique est qu'ils ne prennent pas le soin de retasser comme il le faudrait et surtout ils ne chargent pas sur la hauteur qu'ils le souhaiteraient. Il faudrait qu'il y ait à chaque intervention faire un constat de la chaussée en amont et dire en aval que cela n'a pas été restituée en état.

Monsieur le Maire : cela impose qu'il faut que quelqu'un (services techniques ou l'adjoint en charge) soit présent pour l'ouverture et la fermeture du chantier, ce qui à ce jour n'est pas forcément fait.

Monsieur le Maire : par rapport à la route des Bois, Carole FROGER a été déposée une plainte et notre assureur GROUPAMA a mandaté un expert. Lorsque le constat a été fait par Carole il y a un an environ, elle a contacté l'entreprise France CONFORT qui a fait les travaux et qui a bien notifiée les dégâts, nous indiquant faire nécessaire. Madame VAUCELLE commerciale chez GROUPAMA a revu l'expert et celui-ci a refait la même expertise mais il ne peut justifier que c'est l'entreprise TAVANO qui est responsable puisqu'il faudrait faire une analyse du granulat et faire des carottages chez les particuliers afin de vérifier que c'est bien le même béton que sur la route. L'expert ne peut dissocier les analyses de granulat car ceux qui font le béton, vont chercher le sable et le granulat dans les mêmes carrières. J'ai revu Monsieur et Madame MIERZWA, qui eux, ont des dégâts devant leur entrée. Après contrôle sur le cadastre, leur entrée est sur le domaine public. Le sinistre s'élève à 15 000 €. Il y a 10 jours, Carole et moi-même, nous nous sommes rendus chez un avocat spécialiste dans le domaine de la voirie pour engager une procédure à l'amiable, et s'ils n'acceptent pas, on pourra aller au tribunal. Ce dossier est toujours en cours.

David CAZIMAJOU : route des Loges la chaussée est détériorée. Il y a énormément de trous donc si quelque chose pouvait être fait, ce serait bien ?

Irène BOYER : ces travaux sont prévus en 2020 ; le boulevard des Avocats et également rue des Evrards. Il faut voir avec les services techniques afin qu'ils rebouchent tous les trous pour assurer la sécurité. Il faudra établir un calendrier d'interventions.

David CAZIMAJOU à Miguel NAUDON : par rapport à la cantine scolaire, il y a eu une 2^{ème} visite des services de la santé DPPS en décembre dernier. La 1^{ère} fois en septembre c'était très satisfaisant et là c'est satisfaisant. Quelle est la raison ?

Miguel NAUDON : je ne sais pas.

David CAZIMAJOU à Jean-Louis BELLANGER : pourquoi es-tu contre le projet de la résidence seniors ?

Jean-Louis BELLANGER : je me suis abstenu car il y a beaucoup d'inconnus, les travaux de voirie seront à refaire (qui paiera), les zones humides puisqu'on a diminué la surface pour changer le dossier à l'autorisation loi sur l'eau.